

INTERPOL

NUMÉRO 14 | AVRIL 2020

SIPAO

LETTRE D'INFORMATION



Vagondo DIOMANDE

Général de Corps d'Armée
Ministre de la Sécurité et de la
Protection Civile de Côte d'Ivoire

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	2
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	3
LE COIN DES EXPERTS	5
LES HOMMES ET LES FEMMES	
DERRIÈRE LE SYSTÈME	6



Ce programme est
financé par l'Union
Européenne

ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

La Côte d'Ivoire, depuis son accession à l'indépendance, a fait de la coopération internationale un atout de son développement. Au-delà de l'ouverture diplomatique vers laquelle notre pays s'est orienté, la coopération internationale en matière de sécurité est devenue un impératif dans notre espace sous-régional. Le crime organisé, les trafics de stupéfiants et de marchandises illicites, les réseaux de passeurs et les terroristes agissent en s'affranchissant des frontières et menacent à la fois l'équilibre national, sous-régional et mondial. Les actes terroristes dans notre espace communautaire, à l'instar de l'attentat de Grand-Bassam du 13 mars 2016, sont venus confirmer cette évidence et renforcer l'engagement du gouvernement ivoirien à mettre en place une politique sécuritaire efficace ainsi qu'une Réforme de son Secteur de Sécurité (RSS) intégrant la participation active à l'architecture sécuritaire sous-régionale et continentale.

Dans ce cadre, la mise en place du Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) est une initiative salubre. En effet, le SIPAO est un dispositif fiable d'échange de données de police entre nos services, permettant ainsi d'apporter une réponse efficace et concertée aux préoccupations sécuritaires de notre région. Je profite de cette tribune pour saluer l'Union européenne, notre partenaire financier, pour son soutien indéfectible au Programme et, plus largement, pour son engagement dans la lutte contre l'insécurité en Afrique, et plus particulièrement dans la sous-région.

Le gouvernement ivoirien, avec, à sa tête, le président de la République, Monsieur Alassane Ouattara, est plus que jamais engagé à mettre en œuvre ce Système en vue d'assainir l'environnement sécuritaire, gage de stabilité économique et sociale.

C'est donc sur ses instructions que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le SIPAO en prenant plusieurs mesures préliminaires : la nomination d'un point focal national, la signature d'un protocole d'accord entre INTERPOL et le gouvernement ivoirien et l'attribution d'un bâtiment qui abritera le futur Centre de Traitement des Informations Policières (CTIP).

Le gouvernement ivoirien et ses forces de sécurité ont donc rejoint pleinement le projet SIPAO et comptent prendre des mesures supplémentaires pour la mise en œuvre effective du Système, comme recommandé par les différentes réunions du Comité de pilotage du Programme et entériné par les différentes instances de la CEDEAO, y compris lors de la 55^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue à Abuja le 26 juin 2019.



Au regard des menaces sécuritaires qui, aujourd'hui plus que jamais, tendent à mettre en péril la vie de nos États et de notre espace communautaire, l'efficacité de notre lutte dépendra en grande partie de notre capacité commune à rassembler et à échanger les informations en temps réel sur ces criminels : le SIPAO nous en donne l'opportunité, saisissons-la !

Le terrorisme n'a pas de couleur, de religion, de nationalité, d'ethnie et, par conséquent, l'union et la solidarité de nos pays sont plus que jamais nécessaires dans le cadre d'actions concertées.

Enfin, en ces moments tumultueux de la crise sanitaire liée au COVID-19 que le monde traverse, nous restons convaincus que les différentes mesures mises en place par nos gouvernements permettront de contenir et d'éradiquer cette pandémie. Face à cette situation, la vigilance sur le plan sécuritaire doit rester de tous les instants pour éviter que les criminels créent une crise sécuritaire d'une plus grande ampleur au sein de notre région. Continuons toujours de faire de la mise en œuvre du SIPAO une priorité majeure.

Je vous remercie.

À LA UNE

Le programme SIPAO procède à la remise d'équipements au gouvernement de Côte d'Ivoire au cours d'une cérémonie officielle.

Le 24 février 2020 à l'École Nationale de Police à Abidjan, s'est tenue la cérémonie officielle de don d'équipements au gouvernement de Côte d'Ivoire, présidée par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile avec la participation du Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, des représentants de la CEDEAO et de l'Union européenne.



Cérémonie de remise de don d'équipements à l'école de Police de Côte d'Ivoire, 24 Février 2020, Côte d'Ivoire

Dans son allocution, le ministre de la Sécurité a salué la CEDEAO pour l'initiative du programme SIPAO, l'Union européenne pour son financement et INTERPOL pour son professionnalisme dans la mise en œuvre du programme. Il a réaffirmé l'engagement au plus haut niveau du gouvernement à soutenir la mise en œuvre du programme et à se l'approprier. Il a enfin enjoint les bénéficiaires finaux, notamment les directeurs généraux des services chargés de l'application de la loi, de faire très bon usage des équipements.

Ce don d'équipements, composé de 40 scanners, 40 ordinateurs de bureau, 40 onduleurs, 40 disques durs externes et un vidéoprojecteur, marque le début de la phase pratique de mise en œuvre du SIPAO en Côte d'Ivoire. À cet effet, une formation destinée à 15 agents issus de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale a été organisée du 24 au 28 février 2020 à l'École Nationale de Police.

À LA UNE

Le cadre juridique du SIPAO au Mali à l'ordre du jour de la session de la Commission Permanente de la Législation (CPL).

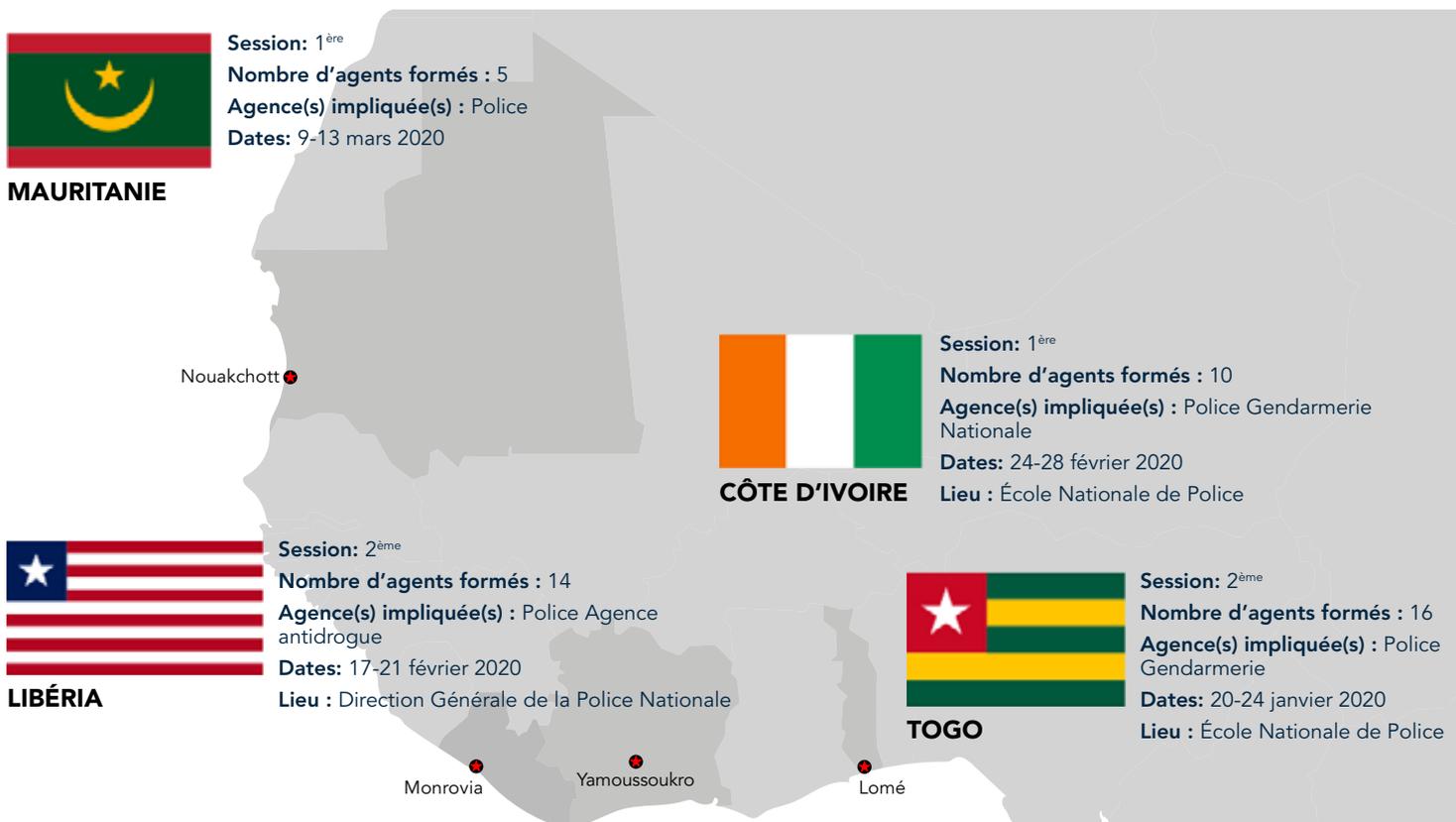
Le 21 janvier 2020, la session de la Commission Permanente de la Législation (CPL) s'est tenue en présence des experts de l'équipe du programme SIPAO sous la direction du Directeur National de l'Administration Judiciaire et du Sceau (DNAJS), avec la participation de seize experts nationaux de la législation et des services intervenant dans la mise en œuvre du SIPAO, ainsi que de partenaires internationaux au Mali, notamment la MINUSMA et EUCAP Sahel Mali.

Elle avait pour objectif de relire et valider l'avant-projet de texte de création du Centre de Documentation Nationale (CNDC) élaboré par les membres du Comité national SIPAO. L'équipe INTERPOL a pu orienter les experts sur le modèle de centre à mettre en place pour une meilleure opérationnalisation.

Au terme de la session, les textes légaux ont été finalisés et mis à la disposition des autorités maliennes pour la suite du processus d'adoption. Suivant les recommandations de la 4^{ème} session du Comité de pilotage du Programme, le Mali devrait adopter ces textes avant le prochain Comité de pilotage qui aura lieu en juin 2020.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les agents chargés de l'application de la loi du Togo, du Libéria, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie formés à l'utilisation du SIPAO.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL visite le site du futur Centre de Traitement des Informations Policières en Côte d'Ivoire.

En marge de sa visite en Côte d'Ivoire le 24 février 2020 dans le cadre de la cérémonie de don d'équipements au gouvernement, le Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, Dirk ALLAERTS, a saisi l'opportunité pour effectuer une visite du chantier du futur Centre de Traitement des Informations Policières en Côte d'Ivoire.

Au cours de sa visite avec le Chef du Bureau régional INTERPOL pour l'Afrique de l'Ouest et le Directeur du programme SIPAO, il a pu constater l'avancée notable des travaux qui s'achèveront dans le courant du mois d'avril.

Le Centre de Traitement des Informations Policières en Côte d'Ivoire fera office de centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) et sera le cœur du dispositif SIPAO en Côte d'Ivoire.



Visite des chantiers du Centre de traitement des informations Policières par Directeur pour le développement et de la Planification, 24 Février 2020, Abidjan (Côte d'Ivoire)

La Mauritanie valide le plan d'action 2020 de mise en œuvre du SIPAO au cours de la réunion du Comité national.

Le Comité national SIPAO s'est réuni lors de sa 2^{ème} session le 19 février 2020 sous la présidence du Directeur Général de la Sûreté Nationale et avec la participation des autorités en charge de la sécurité ainsi que des représentants de l'Union européenne et d'INTERPOL.

Au cours de sa session et après la présentation du plan d'action pour 2020 par le Point focal national SIPAO, le comité a approuvé à l'unanimité le plan et a rassuré les partenaires financiers et techniques quant à leur engagement à mettre en œuvre le SIPAO en Mauritanie.

D'autres décisions ont aussi été prises au cours de cette réunion, dont :

- la confirmation de la langue française comme langue de saisie des données dans le système ;
- l'invitation de la Gendarmerie Nationale à la prochaine formation et l'installation d'une station de travail en son sein pour la saisie des données ;
- la nécessité de mettre en place des accords dans le cadre de l'échange de données au niveau régional et international qui ne devrait pas être automatique ;
- la centralisation des procédures à la Police ainsi qu'à la Gendarmerie.



Photo de famille de la réunion du Comité National SIPAO, 19 Février 2020, Nouakchott (Mauritanie)

LE COIN DES EXPERTS

Au cœur du dispositif du SIPAO, qu'est-ce qu'un DACORE ?

Le système national SIPAO est installé au sein d'un Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) dans les locaux d'un service chargé de l'application de la loi désigné. Le terme « DACORE » est l'appellation générique d'une entité qui prendra un nom spécifique dans chaque État en fonction de la décision des autorités concernées.

La création d'un DACORE constitue un événement majeur qui va conditionner et influencer considérablement le déroulement des activités de mise en œuvre du système SIPAO pour l'État bénéficiaire, et plus particulièrement pour l'administration en charge de cette réalisation. Le DACORE sera l'organe régulateur et gestionnaire du système et, à ce titre, sa mise en place doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'autorité de tutelle.

Cette création doit être officialisée par un texte réglementaire, qui stipulera ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le DACORE doit être un service administratif, technique et d'assistance opérationnelle en mesure de réunir les représentants de l'ensemble des services chargés de l'application de la loi intéressés par le programme.

Un DACORE doit disposer d'une ligne budgétaire propre à assurer la pérennité de son fonctionnement, de son développement et de celui du système dans son ensemble. Il sera important pour l'État bénéficiaire de prévoir au plus tôt cette disposition afin d'anticiper la fin du programme.

Les autorités responsables doivent être conscientes qu'il leur appartiendra de déployer le système SIPAO sur l'ensemble du territoire au bénéfice des services utilisateurs du système et de le maintenir opérationnel.

La première démarche, pour l'administration en charge de la création d'un DACORE, consiste à mettre à disposition des locaux adaptés aux fonctions qui devront être assurées par ce nouveau service.

La deuxième démarche consiste en la sélection et l'affectation du personnel devant travailler au sein du DACORE. Il s'agit là d'une étape importante, à laquelle il faudra apporter un soin particulier car la diversité des tâches de ce service nécessite un niveau de professionnalisme élevé, voire une spécialisation technique, juridique, de gestion financière ou administrative.

Un DACORE n'est pas un simple local abritant du matériel informatique, mais une entité à part entière, avec des missions particulières, une hiérarchie et un règlement de fonctionnement propres, opérationnelle 24 heures sur 24.

Le Comité national SIPAO constitue l'organe décisionnel de la mise en œuvre et du fonctionnement du Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest, et le DACORE, quel que soit le nom qu'il portera, devient l'organe exécutif et fonctionnel du dispositif. Il sera le centre névralgique auquel toutes les composantes sont rattachées et dont elles dépendent.

Afin de permettre le bon fonctionnement du système SIPAO, le DACORE devra assurer quatre fonctions essentielles :

- La gestion administrative et financière ;
- L'assistance opérationnelle ;
- La maintenance technique ;
- La formation.

Chacune de ces fonctions implique des missions spécifiques et requiert du DACORE une organisation ainsi que des infrastructures propres.

LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME

Le Libéria a rejoint le programme SIPAO (Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest) en novembre 2017 lors de la 3^{ème} phase financée par le Fonds européen de développement (FED). Le pays a signé le protocole d'accord et entrepris les actions nécessaires à la mise en œuvre du système au niveau national. La collaboration des autorités locales est un exemple à partager avec les autres pays pour assurer le succès du programme SIPAO dans la région. Afin de mettre en lumière l'utilité d'une telle collaboration, M. Charles Blake, Directeur de la police nationale chargé des services de la criminalité, du renseignement et des relations avec INTERPOL au sein du ministère de la Justice de la République du Libéria, nous a fait part de quelques réflexions.

1. Pouvez-vous vous présenter ? Depuis quand travaillez-vous à la mise en œuvre du programme SIPAO ?

Policier de carrière, je travaille depuis 25 ans au sein de la Police nationale du Libéria.



J'ai passé dix de ces années à la tête du B.C.N. d'INTERPOL à Monrovia, où j'ai mis en place les procédures opérationnelles standard d'INTERPOL, avant d'être nommé Commissaire de Police.

Mon expérience du travail d'INTERPOL me désignait tout

M. Charles Blake, WAPIS SPOC in Liberia

naturellement pour assurer la liaison avec l'équipe SIPAO d'INTERPOL lors de ses deux missions stratégiques au Libéria et présenter l'équipe aux autorités locales. À ce titre, j'ai organisé pour l'équipe SIPAO les rencontres avec le Comité du Sénat sur la sécurité nationale, avec le Ministre de la Justice et les chefs des services nationaux chargés de l'application de la loi, ainsi qu'avec l'administration fiscale (la Liberia Revenue Authority, LRA). Le but était d'expliquer la vision du Comité des Chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (CCPAO) pour le partage des informations de police en temps réel et le passage d'une information policière « manuelle » sur papier à une information policière numérisée.

2. Quel a été le point de départ de la mise en œuvre du programme SIPAO au Libéria ? Quelles ont été les différentes étapes ?

Les réunions stratégiques ont ouvert la voie à la mise en œuvre du programme SIPAO au Libéria dans le cadre de la troisième phase financée par le FED en 2018, à la suite de quoi le Ministre de la Justice m'a désigné pour servir de point de contact unique pour le Libéria.

Sans tarder, j'ai organisé une réunion avec toutes les parties prenantes et leur ai demandé de sélectionner, parmi le personnel

des différentes agences, un expert technique et un expert juridique qui travailleraient à mes côtés pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme au Libéria.

Le Libéria a été le premier pays à signer le protocole d'accord avec INTERPOL, le 24 octobre 2018, après plusieurs visites dans le pays du Directeur du programme, de l'officier chargé du pays, et d'autres coordinateurs de la CEDEAO et d'INTERPOL.

Une fois le point de contact unique désigné et les experts juridique et technique sélectionnés, nous avons composé le Comité national SIPAO, dirigé par le Ministre de la Justice, et organisé une première réunion pour expliquer le programme SIPAO aux membres du Comité.

Des policiers sélectionnés dans les services chargés de l'application de la loi ont été désignés et approuvés pour intégrer le DACORE et les postes de travail qui seraient formés et déployés.

Quelque temps plus tard, le Libéria a reçu le premier lot de matériel informatique, qui a été remis officiellement aux autorités du pays le 5 juillet 2019. La première session de formation des utilisateurs au programme SIPAO a été dispensée à 20 policiers du 2 au 6 septembre 2019. Nous avons déployé et mis en service 13 stations de travail SIPAO sur huit sites des services de police, afin que les nouveaux utilisateurs commencent la numérisation des données. Le programme SIPAO a mené une deuxième série de formations des utilisateurs et déployé d'autres stations de travail pour les scanners.

La demande que nous avons faite pour que le programme SIPAO nous aide à rénover le DACORE a été entendue, et le DACORE est maintenant achevé. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude à l'Union européenne, à la CEDEAO, à INTERPOL et aux officiers pays passés et actuel pour le soutien apporté au Libéria, qui a permis au pays d'arriver à ce stade dans la mise en œuvre du programme SIPAO.

3. Quels sont les défis auxquels vous devez faire face dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIPAO ?

Pour l'heure, nos défis sont nombreux, et je pense que nous devons établir des priorités en matière d'affectation budgétaire pour la mise en exploitation du système SIPAO avec ses différentes structures, y compris le Comité national SIPAO et le DACORE. Cela nous permettra également de maintenir le système au terme du programme en 2022. La connexion Internet est par ailleurs un problème majeur que nous essayons également de régler.

4. Quel conseil donneriez-vous aux autres pays qui participent au programme SIPAO ?

La situation dans le monde entier est alarmante du fait du Coronavirus, et la plupart des pays sont touchés. Mon conseil aux autres pays participant au programme SIPAO : que les mesures mises en place par les gouvernements et les organismes concernés pour contenir la pandémie ne fassent pas ignorer les problèmes de sécurité auxquels notre région est confrontée et abandonner la mise en œuvre de cette initiative régionale. Le déploiement du programme SIPAO doit continuer de figurer parmi nos priorités.

CONCLUSION



Richard GOTWE

Directeur du programme SIPAO

Chers collègues,

Notre région n'échappe pas, comme le reste du monde, à la menace que représente la pandémie Covid-19. Ainsi, nous tenons à exprimer notre solidarité à l'ensemble des pays bénéficiaires du programme SIPAO.

Le contexte difficile, avec la fermeture des frontières et les mesures de distanciation sociale requises, nous ont amenés à suspendre l'ensemble de nos missions sur le terrain.

Cela peut ainsi avoir un impact sur certaines de nos activités, telles que la promotion du programme, la formation des utilisateurs, la mise en place des cadres juridiques du système SIPAO dans les pays, ainsi que la mise en place des DACORE et des extensions SIPAO.

Le prochain Comité de pilotage, qui était prévu à Niamey, au Niger, les 9 et 10 juin 2020, a été reporté à une date ultérieure. Cependant, une réunion de suivi du Programme restreinte à la Commission de l'Union européenne, à la Commission de la CEDEAO et à INTERPOL aura lieu le 9

juin 2020. Celle-ci, via téléconférence, aura pour objectif :

- d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu à Abidjan en novembre 2019 ;
- d'évaluer l'impact de la pandémie sur les activités ; et
- de définir les priorités du Programme lors du retour à la normale, que nous escomptons tous le plus tôt possible.

Avec les moyens de communication tels que le système de téléconférence, l'équipe continue, malgré ce contexte difficile, à essayer d'atteindre les résultats attendus.

Sur les trois derniers mois, les principaux résultats suivants ont été obtenus :

- La signature du protocole d'accord sur la mise en œuvre du programme SIPAO entre INTERPOL et le gouvernement du Cap-Vert. La signature de ce protocole par le Ghana est la dernière attendue pour finaliser ce processus ;
- L'achèvement des travaux de rénovation du DACORE au Libéria. Ceux de Côte d'Ivoire devraient s'achever dans les toutes prochaines semaines ;
- La formalisation de la création du Comité national SIPAO en Sierra Leone, premier pays anglo-saxon à l'avoir formalisée par un texte réglementaire. Ce texte servira de modèle pour les autres pays anglo-saxons ;
- La signature de l'agrément d'extension I-24/7 entre le B.C.N. de Freetown et la Direction des Crimes (CrimeSync) en Sierra Leone ;

- La signature de l'agrément I-24/7 entre le B.C.N. d'Ouagadougou et IRAPOL au Burkina Faso. Après la nomination d'un nouveau point focal national, les autorités nationales ont aussi nommé un expert technique national qui travaillera en collaboration avec le Programme ;
- La réforme du cadre de mise en œuvre du Programme au Bénin, avec la signature d'un texte par le ministre de l'Intérieur établissant le Comité national SIPAO, qui sera présidé par le Directeur de la Police Républicaine. Un nouveau directeur du CDSP a été également nommé ;
- Le début du développement d'un modèle de budget pour les DACORE, avec une assistance externe qui devrait être disponible en juin 2020 : ce modèle de budget intègre les aspects du fonctionnement du système, tels que le coût des ressources humaines, l'entretien des équipements et des locaux et le budget estimatif d'investissement.

En espérant vous retrouver sur le terrain dans quelques mois quand l'orage sera passé, nous vous invitons à respecter les mesures de protection essentielles contre le Covid-19 et nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, tous nos vœux de bonne santé.

CONCLUSION

	MAURITANIE	GUINÉE BISSAU	GUINÉE	GHANA	GAMBIE	CÔTE D'IVOIRE	CAP VERT	BENIN	BURKINA FASO	SIERRA LEONE	SÉNÉGAL	NIGER	NIGERIA	LIBÉRIA	MALI	TOGO
SIGNATURE DU PROTOCOLE SUR LA MISE EN OEUVRE DE SIPAO	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DÉSIGNATION D'UN POINT DE CONTACT UNIQUE (SPOC)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CENTRES DE RECUEIL ET D'ENREGISTREMENT SIPAO OPÉRATIONNELS				✓				✓	✓	✓		✓				✓
SITES DISTANTS OPÉRATIONNELS CONNECTÉS À LEURS SYSTÈMES NATIONAUX							✓	✓	✓		✓					
LIVRAISON DE POSTES DE TRAVAIL SIPAO AU PREMIER TRIMESTRE 2020			✓			✓	✓				✓		✓			
ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATIONS SUR SIPAO AU PREMIER TRIMESTRE 2020	✓					✓								✓		✓
ACCORD DE COOPÉRATION SUR L'ACCÈS DIRECT ET L'UTILISATION DU SYSTÈME I-24/7				✓				✓	✓			✓			✓	
CONNEXION AVEC LE SYSTÈME I-24/7												✓				



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int

www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).